



COMMUNE DE COUFFÉ

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine CORABOEUF, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juillet 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRÉSENTS :

Mme Josiane BOIZIAU, M. Rémy BOURCIER, M. Laurent COQUET, Mme Martine CORABOEUF, Mme Nathalie COURGEON, M. Anthony GARNIER, Mme Magali JAHAN, Mme Sylvie LE MOAL, Mme Sylvie LECOMTE, Mme Suzanne LELAURE, , M. Bruno MICHEL, Mme Géraldine MOREAU, M. Dominique NAUD, M. Bertrand RICHARD, M. Pascal ROBIN, Mme Florence SALOMON, M. Éric SOULARD

ABSENTS-EXCUSÉS :

Mme Patricia LEBOSSE
M. Claude LERAY

POUVOIRS

Mme Patricia LEBOSSE donne pouvoir à Mme Magali JAHAN
M. Claude LERAY donne pouvoir à Mme Martine CORABOEUF

Mme Suzanne LELAURE a été désignée secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

1. Approbation des Procès-verbaux du 15 juin et 30 juin 2017
2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT
3. Modification des horaires de la bibliothèque municipale
4. Modification du tableau des effectifs
5. Comptes rendus de Commissions / Comités / Intercommunalité
6. Questions diverses



1. Approbation des Procès-verbaux du 15 juin et 30 juin 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux des séances du 15 juin 2017 et du 30 juin 2017.

2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

Par délibération du 19 juillet 2016, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prise en vertu de l'article L.2122-22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après des décisions :

Numéro	DATE DE SIGNATURE	TIERS	DESIGNATION	MONTANT (TTC) en € - Observations
D-2017-064	22-mai-17	LEBRETON JEAN GABRIEL	Démoussage toiture locatifs	1 388.11 €
D-2017-065	15-juin-17	FAVREAU ERIC	Tailles de haies	774.00 €
D-2017-066	19-juin-17	LSP	Signalisation horizontale 2017	2 573.21 €
D-2017-067	19-juin-17	SYDELA	Déplacement candélabre ancienne école	126.95 €
D-2017-068	19-juin-17	LÉONE	Panneau interdiction baignade	91.56 €
D-2017-069	20-juin-17	ARRONDEL	Profil en long des mazeries	1 440.00 €
D-2017-070	20-juin-17	LEVASSEUR	Traitement fongicide ancien presbytère	2 420.31 €
D-2017-071	22-juin-17	LÉONE	Panneau signalisation campagne 2017	833.53 €
D-2017-072	27-juin-17	AFTRAL	Formations CACES/ ST	1 666.80 €
TOTAL				11 314.47 €

3. N°2017-07-53 Modification des horaires de la bibliothèque municipale

Une réflexion a été menée autour des horaires d'ouverture. En effet, dans le but de mieux adapter le service proposé aux rythmes des familles, il convient d'élargir les horaires d'ouverture de la bibliothèque. Cela permettrait de faciliter l'accès et la fréquentation au plus grand nombre d'usagers, les inscriptions dans le planning des activités familiales.

Par ailleurs, dans le projet de mise en réseau de la COMPA, Couffé va s'inscrire comme bibliothèque de proximité, de par la présence d'un salarié et un fonds qui va tendre à se développer. Ainsi pour ces bibliothèques dites « de proximité », il est conseillé dans le projet de la COMPA, qu'elles ouvrent 8 heures par semaine en moyenne.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MODIFIE**, à compter du 04 octobre 2017, les horaires de la bibliothèque municipale comme suit :

Jours et heures d'ouverture	Actuellement	Nouveaux horaires proposés : À partir du 04/10/2017
Mercredi	16h-17h30	15h à 17h30
Vendredi	18h30 – 19h30	16h30 à 18h30
Samedi	Fermée le samedi	10h à 12h
Dimanche	11h-12h30	11h à 12h30
Total d'heures hebdomadaires	4 h	8h

Il est précisé que la bibliothèque sera fermée une semaine en septembre 2017 pour l'installation du nouveau logiciel.

4. Modification du tableau des effectifs

4.1. N°2017-07-54 Modification de la délibération N°2017-03-31 du 30 mars 2017 créant un poste non permanent d'adjoint territorial du patrimoine

Par délibération en date du 30 mars 2017 le conseil municipal avait créé un poste, non permanent d'adjoint territorial du patrimoine, à compter du 10 avril 2017 à raison de 6 heures par semaine, pour la bibliothèque municipale, pour une durée d'un an.

Considérant les nécessités de service liées à l'organisation, au transfert de la bibliothèque actuelle vers un nouveau local et à l'amélioration de la qualité de l'offre de service,

Un débat s'est déroulé sur l'augmentation du temps de travail pour ce poste :

- un conseiller a fait remarquer que ce point n'a pas été évoqué en commission bibliothèque avec les bénévoles
- cette augmentation du temps de travail a été prévu au budget de la commune
- pour 2018 la COMPA aurait en projet de prendre en charge 50% du coût salarial suite au transfert de compétence de la lecture publique,
- un conseiller fait remarquer qu'il a le sentiment qu'on oublie l'équipe des bénévoles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 4 abstentions et 15 voix pour :

- **MODIFIE** la délibération N°2017-03-31 du 30 mars 2017 relative à la créant d'un poste non permanent d'adjoint territorial du patrimoine comme suit :

La durée hebdomadaire de ce poste est fixée à 14 heures par semaine à compter 1^{er} août 2017.

4.2. N°2017-07-55 Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi 2007-209 relative à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2016 relative à la mise en place du Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, Sujétions, Expertise et à l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant que le grade et l'emploi à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Considérant qu'il est précisé au conseil municipal que parallèlement à cette création de poste, il sera procédé à la suppression du poste d'adjoint administratif dont l'agent qui l'occupe est démissionnaire, après avis du comité technique paritaire du CDG44,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CRÉE**, à compter du 15 août 2017, un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, pour le service administratif de la commune.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2017.

5. Comptes rendus de Commissions / Comités / Intercommunalité

5.1. CR comité consultatif bâtiments du 21 juin 2017

Un bilan des dépenses d'énergie a été réalisé depuis 2014 :

- eau potable : 12% d'augmentation (3 992€)
- électricité : 25% D42CONOMIE (19 104€)
- télécommunication : 12,65% d'économie (1 044€)

- combustible : 18% d'augmentation (1 203€)
Soit un total de 14,10% d'économie (14 823€).
- Point sur agenda AD'AP :
2017 : Maison de l'enfance, Restaurant scolaire, Épicerie et Toilettes publiques
2018 : Mairie et Ecole Hugues Aufray
- Un point a été réalisé sur le devenir des certains bâtiments communaux à moyen et long terme.

5.2. CR comités consultatifs vie associative et sport du 27 juin 2017

Il a surtout été question du forum des associations qui se tiendra le 09 septembre 2017 de 10h00 à 17h30 à la salle polyvalente

Une vingtaine d'associations y participeront dont une de l'extérieur de la commune. Le bar sera tenu par l'association des pêcheurs.

5.3. CR rencontre partenaires PEDT réunion du 29 juin 2017

Thème retenu pour ce PEDT : « Grandir avec plaisir dans un environnement sécurisé ». Des projets par année sont définis. Pour 2017, le projet « intergénérationnel » est mis en avant.

Retour sur la manifestation l'Eco'Raide qui s'est déroulée les 4 et 5 juillet au Cellier et le 6 juillet à Couffé.

L'école Hugues Aufray a obtenu le label éco-école pour l'ensemble des projets.

182 enfants inscrits pour la rentrée 2017-2018

5.4. CR Commission urbanisme du 03 juillet 2017

- Lecture des dossiers instruits en commission
- PLU : la commission a travaillé sur le zonage (Mazeries, zone artisanale etc.)
- Trame Verte et Bleue (TVB) : inventaire des haies et des boisements de la commune et point sur la protection des haies
- Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial (SDAP) : une réunion de travail a été tenue le 13 juillet 2017 pour présenter l'état des lieux du réseau d'eau pluviale et les points noirs de ce réseau
- Point sur le comptage routier

5.5. Travaux réalisés dans le bureau du DGS (revêtement de sol)

5.6. CR Comité consultatif agriculture du 16 juin 2017

5.7. Résumé des rapports d'activités de la COMPA :

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Les déchets

Ces rapports seront présentés au prochain conseil municipal

6. Questions diverses

6.1. Distributeur de pains

Il s'agit d'une information et non d'une décision.

La question du lieu d'implantation a été posée. Les propositions suivantes ont été abordées :

- devant la boulangerie (souhait des boulangers) : une contrainte liée au stationnement notamment PMR a été soulevée,
- la mairie propose soit la place de l'ancienne cabine téléphonique, soit l'encastrement dans le mur de la boulangerie

6.2. Demande de l'association « Souvenir Vendéen »

L'association « Souvenir Vendéen » souhaite installer une plaque résumant la vie du Général Charette de la Contrie à côté de la statue située au centre bourg, plaque qui sera dévoilée lors de la journée du 30 septembre 2017.

M. Des Lauriers s'oppose à cette installation

L'association propose de mettre cette plaque sur le domaine public. Une rencontre a eu lieu entre cette association, la mairie et un membre de l'association « Au temps le dire »

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu sur cette demande, par 8 abstentions, 2 voix contre et 9 voix pour donne un avis favorable à cette installation.

La question de la prise en charge de l'entretien de cette plaque a été posée au conseil municipal

Séance levée à 22h30

SÉANCE N°09 – PROCÈS VERBAL : Délibérations N°2017-07-53 à N°2017-06-55

L'an deux mille dix-sept le vingt juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine CORABOEUF, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juillet 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRÉSENTS :

Mme Josiane BOIZIAU, M. Rémy BOURCIER, M. Laurent COQUET, Mme Martine CORABOEUF, Mme Nathalie COURGEON, M. Anthony GARNIER, Mme Magali JAHAN, Mme Sylvie LE MOAL, Mme Sylvie LECOMTE, Mme Suzanne LELAURE, M. Bruno MICHEL, Mme Géraldine MOREAU, M. Dominique NAUD, M. Bertrand RICHARD, M. Pascal ROBIN, Mme Florence SALOMON, M. Éric SOULARD

ABSENTS-EXCUSÉS :

Mme Patricia LEBOSSE

M. Claude LERAY

POUVOIRS

Mme Patricia LEBOSSE donne pouvoir à Mme Magali JAHAN

M. Claude LERAY donne pouvoir à Mme Martine CORABOEUF

Mme Suzanne LELAURE a été désignée secrétaire de séance.

NOM PRÉNOM	SIGNATURE	NOM PRÉNOM	SIGNATURE
Mme Josiane BOIZIAU		Mme Suzanne LELAURE	
M. Rémy BOURCIER		M. Bruno MICHEL	
M. Laurent COQUET		Mme Géraldine MOREAU	
Mme Martine CORABOEUF		M. Dominique NAUD	
Mme Nathalie COURGEON		M. Bertrand RICHARD	
M. Anthony GARNIER,		M. Pascal ROBIN	
Mme Magali JAHAN		Mme Florence SALOMON	
Mme Sylvie LE MOAL		M. Éric SOULARD	
Mme Sylvie LECOMTE			

Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes,
Un extrait du procès-verbal de la séance a été affiché à la Mairie.